Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260923-CS202653-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre Total de membres :		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
31	20	20

L'an 2026, le 23 septembre à 18 H 00, le Comité du Syndicat Eau des Portes de Bretagne s'est réuni à la salle de réunion de la Maison de l'eau à Châteaubourg, sous la présidence de Monsieur Teddy REGNIER, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ainsi que le document préparatoire ont été transmis par écrit aux délégués titulaires et suppléants le 17 septembre 2026.

PRODUCTION Vote :
Vote à main levée Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

DISTRIBUTION Vote :
Vote à main levée Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

CS 2026 – 53 : RENOVATION MAISON DE L'EAU : DELEGATION AU BUREAU POUR ATTRIBUER LES MARCHES DE TRAVAUX

Présents – Membres Titulaires (16)

Messieurs Teddy REGNIER – Stéphane DOUABIN – Michel ERRARD – François-Xavier JUGUET - Serge BERGER - Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Philippe HUBERT – Madame Soizic CHEVALIER (SIE LE PERTRE – SAINT CYR LE GRAVELAIS)

Mesdames Isabelle GAUTIER – Pascale MACOURS (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Messieurs Jean-Marc DESHOMMES – Gilles DETRAIT – Jean-François COLAS – Loic DAUVIER - Jean-Marc LEVEQUE - Madame Martine JOUANNET (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Présents – Membres Suppléants (2) :

Monsieur Nicolas ROCHER (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Gwenaël DUMONT (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Pouvoir(s) (2) :

Monsieur Fabien LAMIRE donne pouvoir à Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Ronan SALAUN donne pouvoir à Madame Isabelle GAUTIER (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Absents excusés – Membres Titulaires (15)

Messieurs Arnaud DUPUIS - Samuel CHAUVIN – Fabien LAMIRE –Charles JEULAND – Yannick BESNARD - Frédéric FAUCHEUX – Thomas CHAUDET - Mesdames Guylène JEUSSELIN – Myriam PIGEON (VITRE COMMUNAUTE)

Messieurs Ronan SALAUN - Jean-Philippe ROUDIER - Yves LEROUX – Jean-Marc PELLEN - Mesdames Angélique BEAULIEU (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Monsieur Christophe REBULARD (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative) :

Mesdames Hélène BELINE – Chloé AGAESSE – Messieurs Adrien LUCAS – Benoit BOURGES – Cédric LE GARREC

Monsieur Olivier VINCENT (SMG Eau35)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur Gilles DETRAIT

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260923-CS202653-DE

CS 2026 – 53 : RENOVATION MAISON DE L'EAU : DELEGATION AU BUREAU POUR ATTRIBUER LES MARCHES DE TRAVAUX

Vu la délibération N° BS-2025-06 du 13 mars 2025 relative à la programmation des travaux de rénovation du bâtiment de la Maison de l'Eau,

Vu la délibération N° BS-2025-09 du 22 mai 2025 relative à l'attribution du marché de maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la Maison de l'Eau,

Vu la délibération n° CS-2025-68 du 6 novembre 2025 relative à la validation de l'Avant-projet sommaire pour la rénovation de la Maison de l'Eau,

Vu la délibération n° CS-2026-07 du 12 mars 2026 relative à la validation de l'Avant-projet définitif pour la rénovation de la Maison de l'Eau,

Vu la délibération n° CS 2026-35 du 2 juillet 2026 relative à la validation du projet de maîtrise d'œuvre et des dossiers de consultation des entreprises pour les travaux de rénovation de la Maison de l'eau

Monsieur le Président expose :

Monsieur le Président rappelle aux membres que le Syndicat a pris la décision de conserver le bâtiment de la Maison de l'eau comme siège administratif et de programmer la rénovation énergétique complète du bâtiment et la rénovation intérieure des locaux.

Par délibération du 6 novembre 2025, l'avant-projet sommaire (APS) des travaux de rénovation a été validé par le Comité syndical.

Par délibération du 12 mars 2026, le rapport d'avant-projet définitif (APD) a été validé par le Comité syndical.

Par délibération du 2 juillet 2026, le Comité syndical a validé le rapport de Projet (PRO), les dossiers de consultation des entreprises de travaux (DCE) pour les travaux d'aménagement des bâtiments provisoires et pour les travaux de rénovation de la Maison de l'eau, et a autorisé le Président à lancer les deux consultations.

Pour rappel, l'enveloppe financière globale de cette opération s'élève à 1 076 622 € HT, à laquelle s'ajoute le montant de 181 750 € HT pour l'installation de bâtiments modulaires pendant la phase de chantier.

Le calendrier proposé pour les consultations est le suivant :

- Publication des DCE : 21/09/2026
- Date limite de remise des offres : 16/10/2026
- Attribution des marchés de travaux : Novembre 2026
- Période de préparation des travaux : Déc 2026 – mars 2027
- Réalisation des travaux : Avril 2027 - février 2028

Compte tenu de ce calendrier, Monsieur le Président propose aux membres d'autoriser le Bureau syndical à attribuer les marchés de travaux pour les travaux d'aménagement des bâtiments provisoires et pour les travaux de rénovation de la Maison de l'eau.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260923-CS202653-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical :

- ***Approuve*** *la proposition du Président de donner délégation au Bureau syndical pour l'attribution des marchés de travaux d'aménagement des bâtiments provisoires et de rénovation de la Maison de l'eau*
- ***Autorise*** *le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Le Président
Teddy REGNIER

Teddy REGNIER
PRESIDENT
6 oct. 2026